

Département de l'Isère

Arrondissement  
LA TOUR DU PIN

Commune de  
**MASSIEU**

Le Bourg – Parc de la Murgière

**PROCÈS-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**13 JUIN 2024**

Le treize juin deux-mille-vingt-quatre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MASSIEU, convoqué le six juin deux-mille-vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Norbert BOUILHOL, Maire.

**Présents** : BALAYE Daniel, BERTRAND Stéphanie, BOUILHOL Norbert, CLARETON Éric, CUENOT Delphine, DA COSTA DE ABREU Antonio, DE BACCO Christian, DE MARCO MARFELLA Bettina, DOURDET Michael, EYDELON-MONTAL Corentin, GAUTIER Emmanuelle, GUILLAT Jean Yves, PIVOT-PAJOT Christophe, PRIEUR Sylvain

**Excusés** :

**Pouvoirs donnés** : Bettina DE MARCO a donné pouvoir à Emmanuelle GAUTIER

**Ordre du jour**

1. Approbation du Procès Verbal du conseil du 16 mai 2024
2. Délibération : Création de poste "Agent de maîtrise territorial" Catégorie C
3. Délibération : Choix du prestataire Cantine 2024-2025
4. Délibération : Autorisation subvention AHPPV
5. Délibération : Autorisation subvention Tichodrome
6. Délibération : Autorisation subvention ALSH
7. Délibération : Autorisation signature Convention HGI
8. Points Divers

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18 h 38.

Corentin EYDELON-MONTAL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

**1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2024.

## 2. CREATION DE POSTE "AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL" CATEGORIE C

### Délibération n° DEL2024 034

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Compte tenu de la rédaction récente des lignes directrices de gestion,  
Compte tenu des évolutions de carrière dans la fonction publique,  
Compte tenu d'une éligibilité ancienne à un avancement de grade et d'une requête réitérée d'un agent des services techniques, il convient de créer un poste d'agent de maîtrise territorial de catégorie C pour nommer ce candidat au nouveau poste.

Le poste d'adjoint technique territorial principal 1ère classe créé par délibération N° DEL2020\_0047 n'est pas supprimé.

18h41 arrivée de M. DOURDET et M. BALAYE

=====

Délibération ajournée

## 3. CHOIX DU PRESTATAIRE CANTINE 2024-2025

### Délibération n° DEL2024 035

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BERTRAND, adjointe à la Solidarité pour qu'elle présente les prestataires Traiteurs consultés à savoir CÉCILLON et CUISINE AUTHENTIQUE.

Les offres de prix sont les suivants :

	CÉCILLON	CUISINE AUTHENTIQUE
4 composants	3,693€ TTC	3,80€ TTC

Madame BERTRAND précise que le choix s'est finalement tourné vers CÉCILLON.

⇒ Monsieur EYDELON-MONTAL demande sur quelle durée on s'engage.

⇒ Madame BERTRAND répond que le contrat est pour 1 an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DÉCIDE d'opter pour le prestataire CECILLON

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à compter de la rentrée scolaire 2024-2025

#### 4. AUTORISATION SUBVENTION AHPPV

##### Délibération n° DEL2024 036

Monsieur le Maire explique que le secrétariat de Mairie a reçu un courrier en date du 1er décembre 2023 de l'Association Histoire et Patrimoine du Pays Voironnais indiquant qu'en raison de l'augmentation des coûts de production, la revue Autrefois ne sera plus envoyée gracieusement aux Mairies.

Soucieux de l'avenir de cette association qui en 2022 avait offert gracieusement une activité pour la Fête des Saveurs, nous nous sommes renseignés sur la manière selon laquelle nous pourrions lui venir en aide.

La possibilité d'adhérer à l'association pour un montant de 25 € semble être une solution.

Monsieur le Maire propose donc d'adhérer à l'AHPPV pour 25€. L'adhésion donne droit à l'envoi de deux revues Autrefois en juin et en septembre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à l'Association Histoire et Patrimoine du Pays Voironnais.

#### 5. AUTORISATION SUBVENTION TICHODROME

##### Délibération n° DEL2024 037

Début octobre, l'association le Tichodrome a fait une demande de subvention auprès de la Mairie pour l'année 2024.

Ce centre de sauvegarde de la faune sauvage situé à Le GUA (38) vient en aide aux animaux sauvages blessés (oiseaux et mammifères). Les animaux sont soignés avant d'être relâchés dans leur environnement naturel.

L'association demande une subvention de 0.15€/habitants.

En 2024, l'INSEE a recensé 760 habitants. Le montant de la subvention s'élèverait donc à 114€.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de verser la subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à verser une subvention de 114€ à l'association Le tichodrome au titre de l'année 2024.

## 6. AUTORISATION SUBVENTION ALSH

### Délibération n° DEL2024 038

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la politique Petite Enfance, huit communes de la Valdaine se sont associées pour mutualiser les moyens d'un Centre de Loisirs, afin d'accueillir les jeunes enfants de la commune les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Outre le financement apporté par les familles et la CAF, une convention répartit le financement entre les huit communes participantes.

La participation pour l'année 2024 doit être réglée d'ici fin juin afin de préparer au mieux la période estivale.

Pour rappel, une convention de partenariat d'une durée de quatre ans a été signée avec l'association Enfance et Loisirs de la Valdaine.

Pour l'année 2024, la commune de Massieu doit verser la somme de 6 003,67 €.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ordonner ce paiement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à réaliser le paiement d'un montant de 6 003,67€

## 7. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CIAS 2024

### Délibération n° DEL2024 039

Comme le prévoit une convention pour le fonctionnement de la halte-garderie itinérante (HGI) et du relais petite enfance de La Valdaine (RPE), engageant le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais, l'ADMR et les 8 communes de La Valdaine, le CIAS doit verser la subvention d'équilibre en début d'année N à l'ADMR, puis refacture en N+1 aux 7 communes concernées par l'activité HGI et aux 8 communes concernées par l'activité RPE, le coût réel du service, après validation du compte de résultat.

Arrivée à échéance le 31 décembre 2023, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la reconduction de la convention pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention 2024 pour le fonctionnement de la halte-garderie itinérante et du relais petite enfance.

Monsieur DE BACCO - 1<sup>er</sup> Adjoint

terrain de rugby

SOLIHA pour travaux sur les appartements en location

réunion lundi pour l'aménagement de la cour de l'école

réception des deux chapiteaux

Madame BERTRAND - 2<sup>e</sup> Adjointe

mise en place du premier conseil périscolaire

faciliter l'accès au sport et à la culture pour les enfants

CCAS : fête des saveurs : lancement des invitations / 1<sup>ère</sup> réunion le 26 juin à 18h15

Madame GAUTIER - 3<sup>e</sup> Adjointe

TRJC : belle opération

Fête des voisins : une cinquantaine de participants

repas intergénérationnel enfants/ainés

Madame CUENOT - 4<sup>e</sup> Adjointe

Sur budget fonctionnement, on a utilisé 36% des charges

48% pour le personnel

Monsieur EYDELON-MONTAL

Samedi 29 juin à 14h atelier 18-25 ans

Monsieur DOURDET

Demande de devis pour garage à vélo

Monsieur CLARETON

Va faire le tour des poteaux incendie

Monsieur le Maire

Plan Communal de Sauvegarde

OAP de la Chaboudière

Modification PLU : engager un cabinet d'urbanisme

OAP centre bourg

Achat terrain Madame B

Fermeture mairie 29 juillet au 11 août

**L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se termine à 21h13.**